



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06021988

TRIBUNAL DE COMMERCE

17-01-2006

NIVELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/01/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier) **AGRYMAG**

Forme juridique : société anonyme

Siège : 1390 Grez-Doiceau, rue Fernand Labby 31

N° d'entreprise 0429.360.701

Objet de l'acte : adaptation à l'euro - augmentation de capital - refonte des statuts

D'un procès-verbal dressé par le notaire Gaétan de Streel, à Beauvechain, le 12 janvier 2006, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "AGRYMAG", ayant son siège social à 1390 Grez-Doiceau, rue Fernand Labby 31, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Adaptation du capital à l'euro.
- 2) Augmentation de capital, par incorporation de réserves, pour le porter à 73.000€.
- 3) Refonte des statuts, précisant que la dénomination, le siège, l'objet, l'exercice social, la date de l'assemblée générale ordinaire, et la durée restent identiques.

Pour extrait analytique conforme et pour dépôt d'une expédition de l'acte.

Gaétan de Streel.

Notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature